

En toute déférence, je crois que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, le chef de l'opposition, l'honorable député de Kamloops ainsi que tous les députés qui ont participé au débat sur la question de procédure doivent convenir avec la présidence que cette motion ne peut être acceptée maintenant. Elle est irrecevable pour diverses raisons que j'ai exposées de façon détaillée lorsque j'ai rejeté trois motions précédentes. Je peux assurer aux députés que la présidence regrette d'en arriver à cette conclusion, car rien ne m'aurait plu davantage que de pouvoir accepter une motion et de décharger ainsi la présidence de la responsabilité qu'elle est censée assumer. Mais je suis disposé à accepter ma responsabilité; il m'incombe de rejeter cette motion et je le fais sans hésiter.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je souscris à votre décision à cet égard. Mais j'avais espéré que les honorables vis-à-vis tiendraient compte de l'article 42 du Règlement qui est ainsi conçu:

Dans un cas d'urgence, toute motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre, sans qu'il soit nécessaire de donner l'avis prescrit par l'article 41, pourvu que le député qui en prend l'initiative ait préalablement expliqué cette urgence.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai présenté ma motion.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur...

M. Olson: En vertu de l'article 42 du Règlement, je voudrais présenter la motion suivante...

● (4.20 p.m.)

M. l'Orateur: Je crois savoir que le député de Medicine-Hat voudrait présenter une proposition ou une autre motion et je suis prêt à l'entendre.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord vous aider. J'ai une proposition à faire.

M. l'Orateur: Je pourrais peut-être entendre le député de Medicine-Hat et ensuite, avant de continuer, entendre le député du Yukon. Je ne veux pas être injuste envers le député du Yukon, mais deux députés se sont levés en même temps et j'ai donné la parole au député de Medicine-Hat. Je pense que je pourrai peut-être l'entendre sans préjudice pour la proposition du député.

[M. l'Orateur.]

[Français]

M. Allard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Medicine-Hat invoque le Règlement.

M. Olson: Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 42 du Règlement, je prierais la Chambre d'accepter à l'unanimité la motion suivante:

Qu'un comité spécial, composé de sept députés, soit chargé d'examiner l'impasse de procédure concernant les prétendues questions de privilège et de présenter ses recommandations à la Chambre au plus tard à 2h. 30 de l'après-midi, le 17 mars 1966.

Il se peut que le texte pose certaines difficultés. Sachez, monsieur l'Orateur, que la motion a été conçue et rédigée ici, à mon pupitre, ces dernières minutes. J'espère que la Chambre l'acceptera comme une façon de trouver moyen de sortir de l'impasse. Au comité en question, on pourrait réfléchir d'une manière pondérée sur les mesures à prendre pour régler la situation.

[Français]

M. Allard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au début de la séance, cet après-midi...

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant d'entendre l'honorable député de Sherbrooke, qui invoque le Règlement...

[Traduction]

J'aimerais me reporter à la motion de l'honorable député de Medicine-Hat qui, appuyé par M. Thompson, a proposé qu'un comité spécial, composé de sept députés, soit chargé d'examiner l'impasse de procédure concernant les prétendues questions de privilège et de présenter ses recommandations à la Chambre au plus tard à 2 h. 30 de l'après-midi, le 17 mars 1966. Elle est du même genre qu'une autre dont on a déjà saisi la présidence. J'ai fait savoir à l'honorable député du Yukon que je me garderais de compromettre sa position. Il avait, m'a-t-il laissé entendre, une utile suggestion à offrir à la présidence. L'honorable député du Yukon a la parole.

M. Nielsen: Votre Honneur est maintenant saisi d'une motion. J'allais rappeler que le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé d'un article du Règlement auquel vous auriez pu recourir pour rendre la première motion acceptable, en biffant les mots qui semblaient